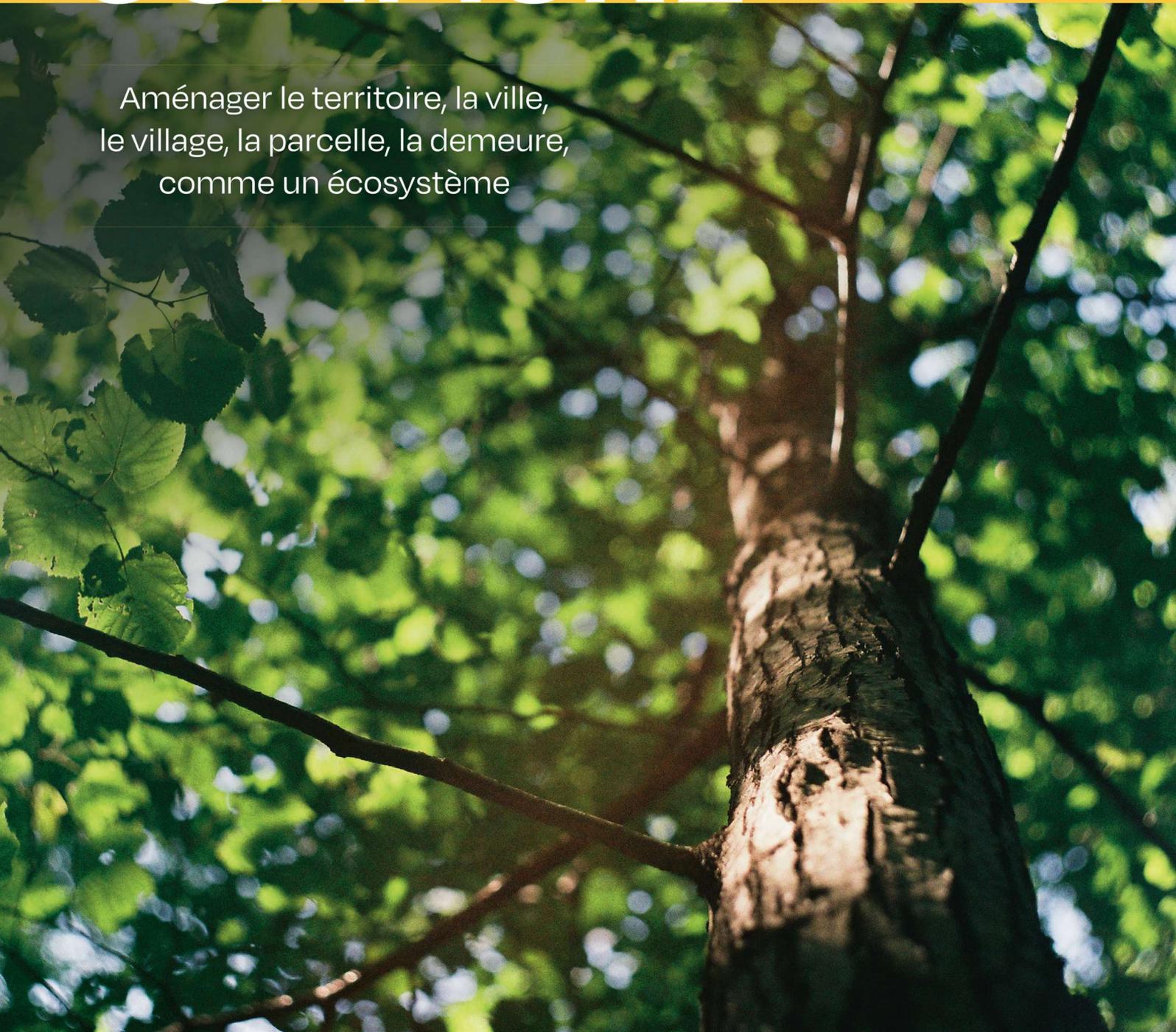


FAVORISER LE VIVANT SUR SA COMMUNE

UR
c|a.u.e
Nouvelle-Aquitaine

www.urcaue-na.fr

Aménager le territoire, la ville,
le village, la parcelle, la demeure,
comme un écosystème



AMÉNAGER SA COMMUNE

L'érosion et la destruction de la biodiversité menacent l'espèce humaine. L'ambition de cette plaquette est de donner des clés pour agir à l'échelle de la collectivité en prenant en compte le vivant au quotidien dans les aménagements urbains.

La préservation du vivant répond à la fois aux questions de plus en plus prégnantes de changement climatique, de gestion des inondations et des risques, de santé, mais est aussi un facteur essentiel d'agrément et d'amélioration du cadre de vie.

Depuis le centre ancien, en passant par les extensions récentes, et jusqu'à la campagne cultivée, cette plaquette a pour objectif de montrer comment aménager en prenant en compte la biodiversité ordinaire, celles des jardins privés mis bout à bout, des espaces publics, des haies, des zones humides et des boisements... Eco-(a)ménageons un territoire vivant !

EXEMPLES

CENTRE ANCIEN



Désimperméabiliser et qualifier l'espace avec une végétalisation en pied de façade.



Favoriser les continuités par les cours et jardins et constituer des îlots de fraîcheur végétalisés et perméables.

EXTENSION URBAINE



Favoriser la création de continuités de sols et de végétaux et les pratiques agricoles par les habitants.



Gérer l'eau en surface et l'employer pour composer les espaces publics ou partagés.

MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES



Gérer et aménager les transitions entre urbanisation et terres agricoles par une lisière végétalisée support d'usages (parc, parc agricole, jardins vivriers, etc.).

CENTRE ANCIEN (SUITE)



Perenniser et créer une trame arborée pour ombrager, rafraîchir.



Requalifier les espaces de voirie à minima pour libérer des surfaces perméables et plantées.

EXTENSION URBAINE (SUITE)



Dans les nouveaux quartiers, favoriser les plantations, la gestion de l'eau en surface et des sols perméables.

RIPISYLVE - COURS D'EAU



Retrouver les cours d'eau en centre ancien : recalibrer, désimperméabiliser, végétaliser.

CENTRE ANCIEN / URBAIN DENSE

Espace fortement construit et imperméabilisé

ENJEUX : → **Accueillir** la biodiversité en centre ancien, dans les espaces publics et privés, dans le bâti.
→ **Favoriser** les trames noires pour préserver les espèces nocturnes.

-  **1. Désimpermeabiliser les sols** des espaces publics (places, stationnements, etc.).
-  **2. Gérer l'eau en surface, infiltrer, stocker** afin de lutter contre les inondations et préserver la ressource en eau.
-  **3. Éloigner les voitures et se réappropriier l'espace public** en redonnant de la place à des plantations.
-  **4. Favoriser la végétation en pieds de façades** gérée par les riverains.
-  **5. Protéger et pérenniser le patrimoine arboré** par une gestion adaptée (taille, renouvellement).
-  **6. Favoriser les continuités :** alignements d'arbres le long des rues, des traversées urbaines, parcs et jardins.
-  **. Planter des essences adaptées** (climat, sol, exposition, usages) et diversifiées en strates et en essences.
-  **. Moduler l'intensité de l'éclairage public** en fonction des sites, usages et horaires.
-  **. Créer et conserver un habitat pour la faune dans le bâti** (nichoirs, abris sous génoises, etc.).
-  **. COURS D'EAU :** transformer le risque et la contrainte hydraulique en atout d'aménagement..

LÉGENDE

Sol perméable :



Action :

- | | | | |
|---|--|---|--------------------|
|  | îlots de fraîcheur |  | biodiversité |
|  | lutte contre le ruissellement et les inondations |  | bien-être et santé |
|  | agrément et embellissement du cadre de vie |  | attractivité |



Centre ancien / Urbain dense



Extensions urbaines



12

14

EXTENSIONS URBAINES

Espace artificialisé de densité moyenne à faible et présence de végétation

ENJEUX : → **Valoriser et développer** le potentiel de biodiversité présent dans les espaces publics, privés et bâtis.
→ **Connecter** ces espaces de biodiversité avec les trames vertes, bleues et brunes du territoire communal.

 7. Redéfinir l'aménagement des espaces de voirie fortement minéralisés (perméabilité des espaces de stationnement, végétalisation des espaces situés en bord de rue et jusqu'aux façades) en adaptant finement l'aménagement des sols en fonction des usages.

 8. Planter les espaces en pleine terre, les bas-côtés, les délaissés, en minimisant la gestion.

 9. Désimperméabiliser et gérer l'eau en surface par des dispositifs généreux de rétention (bandes enherbées, noues, jardins et parcs inondables) afin de permettre à la ressource de se renouveler et de favoriser une trame de zones humides.

 10. Assurer dans les nouveaux quartiers la création de continuités végétales et de cheminements pour la faune, par une connexion des jardins privés (porosité des clôtures), par des continuités de plantations le long des voies.

 11. Favoriser les pratiques agricoles par les habitants (jardins familiaux, partagés, etc.).

 . Moduler la gestion et l'entretien des espaces en fonction de leurs natures et usages (gestion différenciée) et favoriser des diversités d'essences, de strates et de milieux (ouverts/fermés).

 . **COURS D'EAU** : protéger les bords de cours d'eau et leurs ripisylves en y intégrant des pratiques et usages maîtrisés et localisés pour les habitants.

MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES

Espaces cultivés, friches, boisements...

ENJEUX : → **Préserver** la biodiversité existante des espaces naturels et agricoles.
→ **Restaurer** un maillage entre les réservoirs de biodiversité.
→ **Favoriser** une agriculture et un élevage respectueux des milieux.

 . Identifier la biodiversité existante à l'échelle du territoire communal (diagnostics et inventaires).

 . Favoriser la diversité des cultures et préserver les terres les plus fertiles (potentiels agronomiques).

 . Favoriser les pratiques agricoles « vertueuses », le maintien et la récréation des structures agricoles de haies bocagères,

de fossés, de pierriers, de bandes enherbées, arbres isolés, etc.

 . Veiller à maintenir une diversité de milieux (prairies, friches, forêts, etc.).

 . Valoriser l'installation d'une agriculture vivrière de proximité.

 12. Gérer les transitions entre urbanisation et terres agricoles : porosité, accessibilité, relation, protection... Composer les franges

urbaines comme une épaisseur paysagère support d'usages.

 13. Organiser une armature de parcours piétons et cyclables de découverte, de pratique sportive et de loisirs.

 14. **COURS D'EAU** : préserver et protéger les milieux humides et les ripisylves.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Les **Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** sont des organismes d'intérêt public créés par la Loi sur l'architecture en 1977.

Dans une démarche de qualité, vous pouvez solliciter les conseils et l'accompagnement de votre CAUE pour tout projet d'aménagement et de construction.

Des documents sont disponibles gratuitement dans les CAUE de chaque département, ou à télécharger et consulter sur le site de l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine : www.urcaue-na.fr.

- les fiches de références Espaces publics / Équipements publics,
- la plaquette *Favoriser le vivant sur son terrain* destinée aux particuliers.



Union régionale
des Conseils d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement de
Nouvelle-Aquitaine

283 rue d'Ornano
33000 Bordeaux
05 56 12 27 68

Favoriser le vivant sur sa commune
Édition 2023

Contenu : Anaïs Hervouet, Patrick Buffard, Serena Palazzi
et Lydie Champonnois - CAUE 34
Réédition et adaptation : les CAUE de Nouvelle-Aquitaine
Illustrations : Serena Palazzi et Patrick Buffard - CAUE 34
Photographies : les CAUE de Nouvelle-Aquitaine
Design graphique : Camille Boyer - www.camilleboyer.fr
Typographie : Degular, par Oh no type compagny
Photographie de couverture : David Vig
Impression : 1001 Copies, Toulouse




**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*